

UTILISATION DES RECETTES PROVENANT DE L'ÉCHANGE DE QUOTAS D'ÉMISSION

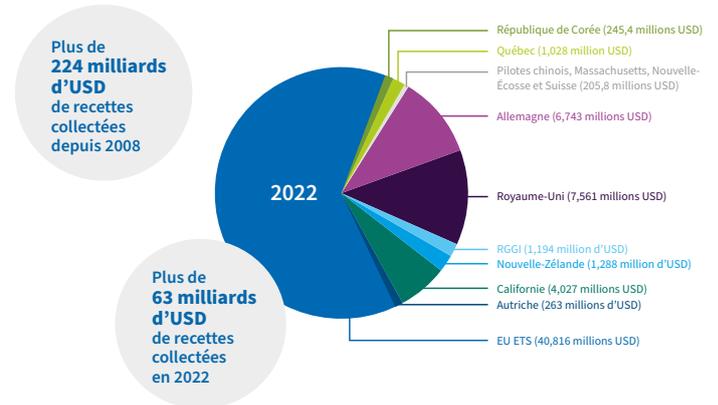
Un système d'échange de quotas d'émission (SEQE) est un instrument de marché qui peut être utilisé pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Le gouvernement établit une limite (plafond) pour les émissions totales dans un ou plusieurs secteurs de l'économie, et émet des quotas en fonction de cette limite. Les entreprises opérant dans ces secteurs doivent posséder un quota pour chaque tonne d'émissions qu'elles émettent. Ces quotas peuvent être alloués gratuitement par le gouvernement ou achetés lors de ventes aux enchères organisées par celui-ci. La mise aux enchères des quotas au sein des systèmes d'échange de quotas d'émission génère des recettes qui peuvent être utilisées à diverses fins.

La mise aux enchères des quotas génère des revenus importants...

La mise aux enchères génère des recettes publiques que les gouvernements peuvent investir de différentes manières, notamment pour remédier aux effets économiques que le SEQE peut avoir sur les groupes défavorisés, pour financer des actions climatiques supplémentaires, pour financer d'autres priorités politiques ou pour réduire les déficits budgétaires.

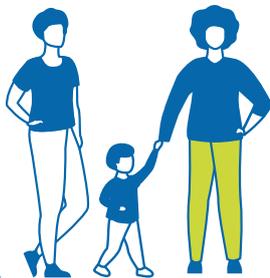
La plupart des SEQE vendent déjà, ou ont l'intention de vendre aux enchères une partie de leurs quotas, et nombre d'entre eux prévoient d'augmenter cette part au fil du temps. Le montant des recettes générées dépend du nombre de quotas mis aux enchères et du prix du carbone. À la fin de l'année 2022, les SEQE avaient cumulé plus de 224 milliards d'USD grâce à la mise aux enchères depuis 2008.

TOTAL DES RECETTES DE LA VENTE AUX ENCHÈRES



AIDE FINANCIÈRE AUX GROUPES DÉFAVORISÉS

Les gouvernements peuvent aider les ménages à faibles revenus ou les communautés vulnérables à faire face à la hausse des coûts de l'énergie et à faciliter la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.



FINANCER L'ACTION CLIMATIQUE

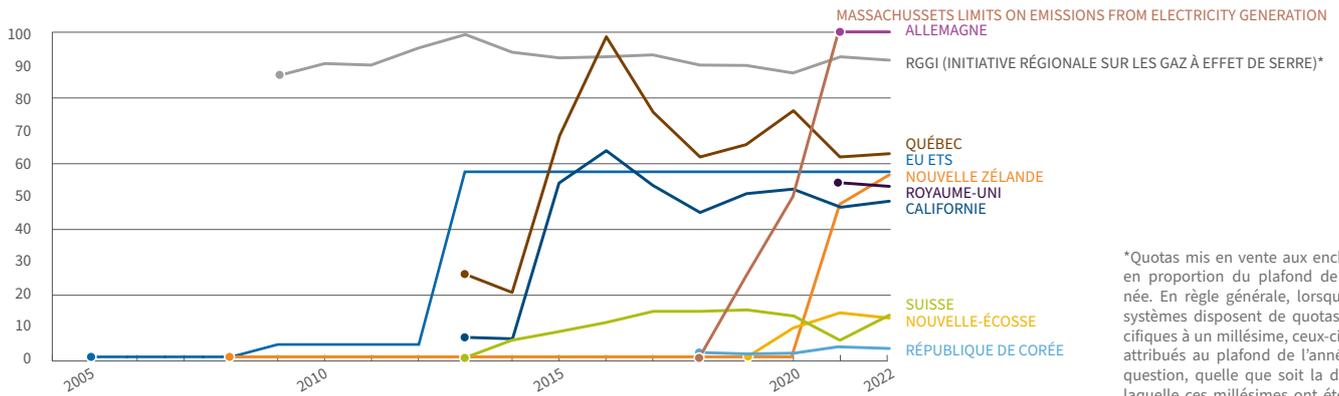
Les gouvernements peuvent investir dans l'adaptation, les technologies renouvelables ou à faible émission de carbone, l'efficacité énergétique, les infrastructures de transport propres, la gestion des déchets et la sylviculture.



CONTRIBUTION AU BUDGET PUBLIC

Les gouvernements peuvent utiliser les recettes des ventes aux enchères du SEQE pour réduire les impôts, financer d'autres priorités politiques ou réduire les déficits budgétaires.

POURCENTAGE DE QUOTAS MIS AUX ENCHÈRES DANS LE CADRE DE L'ETSS AU FIL DU TEMPS*



*Quotas mis en vente aux enchères en proportion du plafond de l'année. En règle générale, lorsque les systèmes disposent de quotas spécifiques à un millésime, ceux-ci sont attribués au plafond de l'année en question, quelle que soit la date à laquelle ces millésimes ont été mis aux enchères.

...qui peuvent être utilisés de différentes manières.

Les gouvernements peuvent investir les recettes des ventes aux enchères de différentes manières, que ce soit pour remédier aux impacts économiques que le SEQE peut avoir sur les groupes défavorisés,

financer des actions climatiques supplémentaires (généralement dans des secteurs non couverts par le SEQE), soutenir d'autres priorités politiques, ou encore réduire les déficits budgétaires.

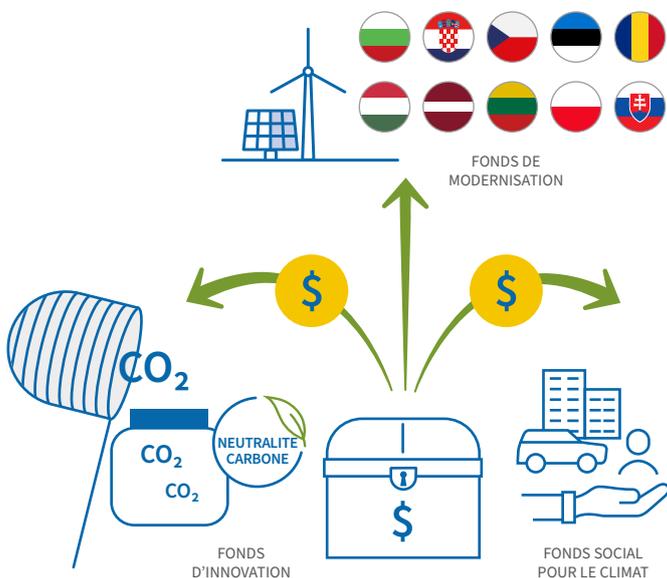
La mise aux enchères dans un SEQE – un aperçu de trois systèmes

RGGI – UN SEQE QUI MET AUX ENCHÈRES PRESQUE 100% DE SES QUOTAS

Le fait que la Regional Greenhouse Gas Initiative (RGGI) génère des revenus, qui sont réinvestis dans la communauté, a contribué à renforcer le soutien au programme. De 2008 à 2021, les États membres de la RGGI ont investi 78 % (3,6 milliards de dollars) des recettes provenant de la vente aux enchères dans des initiatives liées à l'efficacité énergétique, aux énergies propres et renouvelables, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l'assistance directe aux consommateurs sous forme de réductions sur leurs factures d'énergie. Ces investissements ont stimulé l'économie locale et créé des emplois en favorisant le développement de technologies à faible émission de carbone, la promotion de programmes d'efficacité énergétique et l'augmentation de l'utilisation des énergies renouvelables.



LES SEQE PEUVENT MOBILISER LES INVESTISSEMENTS ET CRÉER DE NOUVEAUX EMPLOIS



LE SEQE DE L'UE – REGARD SUR LE FINANCEMENT EN FAVEUR DU CLIMAT

Dans l'Union européenne (UE), chaque État membre a la liberté de décider de l'utilisation des recettes provenant des ventes aux enchères, mais au moins 50% de ces recettes doivent être consacrées à des actions en faveur du climat. Entre 2013 et 2021, il est estimé que 75% de l'ensemble des recettes générées ont été alloués à des initiatives liées au climat et à l'énergie. Une partie des quotas est également mise aux enchères pour alimenter des fonds dédiés à la modernisation et à l'innovation.

Le Fonds pour l'innovation a été créé pour soutenir l'innovation dans les technologies à faible émission de carbone dans les États membres. La taille globale du Fonds d'innovation est de 530 millions de quotas du SEQE.

Le Fonds de modernisation est alimenté par les recettes provenant de la mise aux enchères de 2% du total des quotas pour 2021–2030 dans le cadre du système européen d'échange de quotas d'émission. Le fonds soutient les investissements dans dix États membres de l'UE à faible revenu pour atteindre la neutralité climatique, y compris l'innovation technologique à faible émission de carbone, la modernisation des systèmes énergétiques et l'efficacité énergétique.

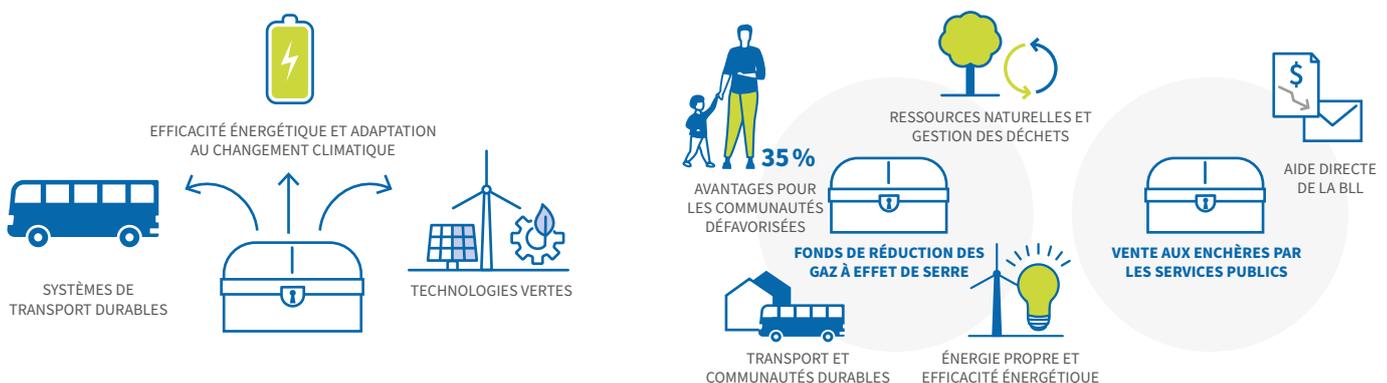
Avec l'introduction d'un système d'échange de quotas d'émission distinct pour les secteurs non couverts par l'actuel SEQE, un Fonds social pour le climat sera mis en place pour faire face aux éventuels impacts sociaux du nouveau système. Ce fonds financera des aides directes et temporaires au revenu pour les ménages vulnérables et soutiendra des mesures visant à réduire les émissions dans les transports routiers et les bâtiments.

CALIFORNIE ET QUÉBEC – ENCHÈRES CONJOINTES SOUS DES ADMINISTRATIONS INDIVIDUELLES

En 2014, la Californie et le Québec ont lié leurs systèmes et ont commencé à organiser des ventes aux enchères conjointes. Les recettes sont réinvesties séparément.

QUÉBEC : Les recettes du Québec vont au Fonds pour l'électrification et la lutte contre le changement climatique, qui soutient la mise en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation contenues dans le Plan d'économie verte 2030 et qui comprennent l'efficacité énergétique, l'électrification et les transports publics.

CALIFORNIE : La plupart des recettes de la Californie vont au Fonds de réduction des gaz à effet de serre, dont au moins 35% doivent bénéficier à des ménages ou des communautés à faible revenu. En mai 2022, 11,4 milliards d'USD avaient été investis dans plus de 560 000 projets, avec des réductions de GES attendues de 79 MtCO₂e. Plus de 5,4 milliards d'USD ont bénéficié aux communautés défavorisées et à faibles revenus. Les compagnies d'électricité et les fournisseurs de gaz naturel appartenant à des investisseurs se voient attribuer des quotas, dont une partie doit être mise aux enchères. Les recettes des enchères doivent être utilisées au profit des contribuables et pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.



SOURCES ET INCERTITUDES : Chiffres de la Commission européenne, ICAP Status Report, ministère québécois de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique, California Air Resources Board, RGGI, EEX, ICE. Les dollars américains ont été convertis aux taux de change moyens annuels publiés par la Banque du Canada et <https://www.oanda.com>. Pour le système de plafonnement et d'échange du Québec, les enchères conjointes impliquent une conversion de devises pour une partie du produit. Le taux et les frais de transaction à la date de la conversion peuvent affecter le montant déposé au Fonds d'électrification et de lutte contre les changements climatiques. Par conséquent, le produit du nombre de quotas vendus et du prix de règlement peut légèrement différer du montant réel déposé. Pour le système californien de plafonnement et d'échange, le pourcentage estimé de quotas mis aux enchères et les recettes totales des enchères ne tiennent compte que des quotas appartenant à l'État. Le pourcentage estimé de quotas mis aux enchères pour les systèmes de plafonnement et d'échange de la Californie et du Québec est calculé sur la base de l'année de référence, et non de l'année où les quotas ont été ou seront effectivement mis aux enchères.

À PROPOS DU PARTENARIAT INTERNATIONAL D'ACTION CARBONE (ICAP) : ICAP est une plateforme internationale à destination de tous les niveaux gouvernementaux, axée sur l'identification des meilleures pratiques dans le domaine des SEQE. Ses activités sont articulées autour de trois principaux axes : le dialogue technique, le partage des connaissances et le renforcement des capacités. Pour en savoir davantage, vous pouvez consulter [le site web d'ICAP](#) et [utiliser ses outils tels que la carte ETS et l'« Allowance Price Explorer »](#). Vous avez également la possibilité de nous suivre sur [Twitter @ICAPSecretariat](#)

et sur [LinkedIn](#) (International Carbon Action Partnership).